Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

20220922_018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 15 septembre 2022 **Date d'affichage : 14 septembre 2022**

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_22_/ votants /_27_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT-DEUX SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, D. GONÇALVES, C. MOYNIEZ, E. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	**L. ANQUETIN**	**procuration à**	**P. ROUYER**
	C. QUÉRO		**D. GONÇALVES**
	J. BUISINE CORLOBÉ		**L. FORICHON**
	C. TIPHINEAUD		**J-B. PAUL**
	M. LE GOFF		**C. BEUDIN**

Absents excusés : J. QUEIJO, M. ALOUI.

Secrétaire de séance : Patrick ROUYER est désigné, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1611-4,

VU les rapports moraux et financiers présentés par les associations subventionnées pour l'année 2020,

VU le projet d'activité présenté par l'association Le Jardin Pa'Radis,

VU le projet de la commune de s'inscrire dans la manifestation nationale Octobre Rose porté par La Ligue Contre le Cancer,

VU l'avis de la commission Services à la population en date du 19 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que le versement d'une subvention doit être soumis au respect de leurs obligations légales par les associations bénéficiaires ainsi que la signature de la Charte de la Laïcité,

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-094-219400017-20220922-20220922_01

Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

20220922_018

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant global de 1 750 **€** pour l'exercice 2022 aux associations locales dont la liste suit :

	Subvention en € de fonctionnement
LE JARDIN PA'RADIS	1 000
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	750

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2022.

PRÉCISE que les subventions attribuées dans la présente délibération ne pourront être versées à un bénéficiaire qui n'aurait au préalable transmis à Monsieur le Maire un dossier complet incluant notamment ses statuts à jour, son dernier rapport moral et financier, ainsi qu'une présentation de ses besoins faisant ressortir l'intérêt local de la demande.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 29 septembre 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le
Certification exécutoire le
Date d'affichage le
Conseil municipal du 22 septembre 2022

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

MAIRIE D'ABLON-sur-SEINE (94480 Val-de-Marne)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-094-219400017-20220922-20220922_01